|  |
| --- |
| **DEMANDE DE REVISION DE CLASSEMENT** |

Ce formulaire est destiné aux professionnels, associations ou particuliers qui, dans le cadre d’un projet de fabrication, de commerce, d’intermédiation, d’utilisation/exploitation, d’importation, de détention, d’exportation (hors UE) ou de transfert (intra UE), ou lié à une cession, souhaitent demander une **nouvelle analyse du classement d’un bien**[[1]](#footnote-1) au regard de la réglementation nationale et/ou de la réglementation du contrôle export.

|  |  |
| --- | --- |
| 1. **Données générales** | |
| 1. Raison sociale du demandeur |  |
| 1. Prénom, nom et fonction du demandeur |  |
| 1. Coordonnées du demandeur |  |
| 1. Désignation commerciale du bien (en français)[[2]](#footnote-2) |  |
| 1. Désignation commerciale du bien (en anglais) |  |
| 1. Nature du bien |  |
| 1. Domaine technique du bien (liste en P7) |  |
| 1. Rubrique (liste en P7) |  |
| 1. Référence technique du bien |  |
| 1. *Part number* « P/N » |  |
| 1. Référence NNO/NSN (Numéro nomenclature OTAN/NATO *Stock Number*) le cas échéant |  |
| 1. Nom du fabricant du bien et coordonnées |  |

Le formulaire doit être **daté, tamponné** et **signé,** puis transmisen format .pdf, accompagné d’un **courriel de demande de classement** et d’une **documentation technique** (descriptif technique référencé, plans, photos, éléments de définition technique, etc.) concernant le bien en question, à l’adresse fonctionnelle suivante :

[dga-di.classement.fct@intradef.gouv.fr](mailto:dga-di.classement.fct@intradef.gouv.fr)

Il peut également être envoyé par courrier accompagné de cette **documentation technique** à l’adresse suivante :

Direction générale de l’armement

Direction du développement international

Bureau de la réglementation, du classement, du double usage et de la sécurité industrielle

DGA/DI/SPEM/SDGPC/BRSI

60, boulevard du Général Martial Valin

CS 21623 75509 Paris Cedex 15

|  |  |
| --- | --- |
| **II - Description du contexte de la demande de révision de classement du bien (matériel, logiciel, technologie ou information)** | |
| 1. Classement actuel du bien | Au titre de l’article R311-2 du code de la sécurité intérieure (A2) :  Paragraphe : |
| Au titre de l’annexe (première partie dite « ML » ou deuxième partie dite « AMA ») de l’arrêté du 27 juin 2012 modifié fixant la liste des matériels de guerre et matériels assimilés soumis à une procédure spéciale d’exportation[[3]](#footnote-3) (ML) :  Catégorie :  Paragraphe :  Sous-paragraphe : |
| Au titre de l’annexe I modifié du règlement (CE) n° 428/2009 du 5 mai 2009 instituant un régime communautaire de contrôle des exportations, des transferts, du courtage et du transit des biens à double usage (BDU) :  Catégorie :  Paragraphe :  Sous-paragraphe : |
| Non classé |
| 1. Référence du classement actuel du bien (courriel, décision … le cas échéant) |  |
| 1. Classement envisagé du bien après révision | Au titre de l’article R311-2 du code de la sécurité intérieure (A2)  Paragraphe : |
| Au titre de l’annexe (première partie dite « ML » ou deuxième partie dite « AMA ») de l’arrêté du 27 juin 2012 modifié fixant la liste des matériels de guerre et matériels assimilés soumis à une procédure spéciale d’exportation[[4]](#footnote-4) (ML) ?  Catégorie :  Paragraphe :  Sous-paragraphe : |
| Au titre de l’annexe I du règlement (CE) n° 428/2009 du 5 mai 2009 modifié instituant un régime communautaire de contrôle des exportations, des transferts, du courtage et du transit des biens à double usage (BDU)  Catégorie :  Paragraphe :  Sous-paragraphe :  Avez-vous déjà pris contact avec le Service des biens à double-usage pour un examen du classement de votre bien ?  Oui Non  Si oui, mentionnez le nom de la personne contact au SBDU et, le cas échéant, la réponse apportée |
| Non classé |
| 1. Le bien à classer est-il destiné à : | la fabrication, au commerce, à l’intermédiation, l’exploitation ou l’utilisation  une exportation/un transfert  une importation/un transit  une acquisition-détention  autre : précisez (ex : demande d’avance remboursable dite « article 90 », démantèlement, démilitarisation, destruction, déclassement, cession etc.) |
| 1. Si le bien a fait l’objet de licence(s) d’exportation, de transferts de matériels de guerre ou assimilés ou de licence(s) de biens à double-usage, indication de la (des) dernière(s) référence(s) de(s) licence(s) obtenue(s). |  |
| 1. Quel est le contexte d’emploi du bien ?   Précisez (ex : un programme ou une opération d’armement, une exposition, une démonstration, des essais, un assemblage, une intégration, une réparation, une rénovation, une formation opérationnelle, un maintien en condition opérationnelle, etc.) |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **III- Description et applications du bien (matériel, logiciel, technologie ou information)** | |
| 1. Le bien est-il **spécialement conçu pour un usage militaire** ? | Oui Non   * Si Oui, mentionnez explicitement les spécificités (caractéristiques, performances, normes…):   Ne sait pas |
| 1. Quelle sont ses **applications** : | * dans le domaine militaire ? * le cas échéant dans le domaine civil ? |
| 1. Dans le cas d’un **usage civil et militaire**, le bien utilisé pour une application civile et celui utilisé pour une application militaire ont-ils strictement : | * la même définition technique ?   Oui Non   * Si **non**, préciser les différences :   Ne sait pas   * les mêmes caractéristiques et/ou performances ?   Oui Non   * Si **non**, préciser les différences pertinentes :   Ne sait pas   * la même référence commerciale ?   Oui Non   * Si **non**, préciser les différences :   Ne sait pas |
| 1. Est-il **modifié pour un usage militaire** ? | Oui Non   * Si **oui,** mentionnez explicitement les modifications effectuées :   Ne sait pas |
| 1. Est-ce un produit sur étagère ou a-t-il donné lieu à des spécifications particulières de la part de votre client ? | Oui Non   * Si tel est le cas, énumérez ces spécifications :   Ne sait pas |
| 1. Existe-t-il des biens réalisés par des concurrents ayant des caractéristiques similaires : | - sur le marché français ?  Oui Non   * Si **oui,** lesquels ? (Fournir si possible une documentation ou les caractéristiques techniques)   Ne sait pas  - sur le marché étranger ?  Oui Non   * Si **oui**, lesquels ? (fournir si possible une documentation ou les caractéristiques techniques)   Ne sait pas |
| 1. Le bien faisant l’objet de la demande de classement est-il classé ou comporte-t-il des éléments classés au titre d’une réglementation étrangère restrictive à l’exportation, par exemple **ITAR** (*International Traffic in Arms Regulations*) ou **EAR** (*Export Administration Regulation*) ? | Oui Non   * Si **oui,** quel est le classement du bien par le pays d’origine ?   Ne sait pas |

|  |  |
| --- | --- |
| **IV- Justifications apportées par le demandeur concernant la révision de classement du bien (selon sa lecture de la réglementation).**  **Tout argument doit être accompagné de justificatif pour en apporter la preuve.** | |
| 1. Raisons et justifications pour lesquelles une demande de révision de classement est formulée. |  |
| Références des pièces justificatives jointes : |

|  |
| --- |
| **V- Observations et informations complémentaires :** |
|  |

Date :

Signature[[5]](#footnote-5) et cachet *(ajouter adresse postale si nécessaire*) :

**Notice explicative**

**La demande de révision de classement a pour objet de vérifier le régime juridique applicable au bien dans le cadre de sa fabrication, de son commerce, de son exportation ou importation.**

**La réglementation applicable est la suivante :**

|  |
| --- |
| ***Réglementation relative aux activités sur le territoire national :***   * *Articles R311-1 (définitions) et R311-2 (relatif au classement des matériels de guerre, armes et munitions) du code de la sécurité intérieure ;* * *Applicable aux demandes d’autorisation de fabrication, de commerce, d’exploitation ou d’utilisation (AFCI), aux demandes de détention et/ou aux demandes d’autorisation d’importation de matériel de guerre (AIMG) ;* * *Le Ministère des armées est autorité de classement pour la catégorie A2 exclusivement.*   ***Réglementation du contrôle export :***   * *Arrêté du 27 juin 2012 modifié, fixant la liste des matériels de guerre et matériels assimilés (22 ML de la première partie de l’annexe, commune à tous les pays participants à l’Arrangement de Wassenaar, et la deuxième partie spécifiquement française dite « autres matériels assimilés » : « AMA »)* * *Le Direction générale de l’armement est l’unique autorité de classement pour l’ensemble des catégories.* |

1. **Données générales**

**6. Nature du bien :**

* Matériel :
  + Produits, équipements systèmes, sous-systèmes ou composants
  + Equipements de fabrication, de test, d’évaluation et banc d’essais
  + Matériaux, ébauches, substances ou matières
* Logiciel,
* Technologie :  information, documentation, assistance technique
* Expertise/conseil, formation …

**7. Domaine technique du bien :**

|  |  |
| --- | --- |
| Aéronautique | Lasers |
| Anti-Drones | Missiles |
| Armes dont armes à feu | Naval (bâtiment, robots…) |
| Brouilleurs de communications | NRBC |
| Cryptologie | Optronique |
| Cyber sécurité et cyber surveillance | Radars |
| Drones | Spatial |
| Explosifs | Télécommunications |
| Guerre électronique | Terrestres (véhicules, robots …) |
| Intercepteurs de communication | Autre (à définir) |

**8.  Rubriques**

|  |  |
| --- | --- |
| **A** | Produits, équipements, systèmes, sous-systèmes et composants |
| **B** | Equipements de test , d’évaluation, production et bancs d’essais |
| **C** | Matériaux, ébauches, substances ou matières |
| **D** | Logiciels |
| **E** | Technologie |

**II - Description du contexte et justification de la demande de révision classement du bien (matériel, logiciel, technologie ou information)**

Ce paragraphe a pour objectif de :

* Indiquer le classement actuel et le classement envisagé
* Préciser d’où vient le classement actuel : d’une décision formelle, d’un courriel, d’un usage.

**III - Description et applications du bien (matériel, logiciel, technologie)**

Ce paragraphe permet de valider la recevabilité de la demande.

La description doit préciser les caractéristiques et performances techniques du bien. Si la demande est imprécise ou trop générique, elle n’est pas recevable, la DGA se réserve le droit de suspendre l’instruction de demande de classement à l’obtention de compléments d’informations.

Une plaquette commerciale mettant en valeur une utilisation par les forces armées du matériel, sans caractéristique ou norme technique précise, peut avoir pour conséquence de classer un bien en matériel de guerre car il sera réputé être destiné à usage exclusivement militaire.

**IV- Justifications apportée par le demandeur concernant la révision de classement du bien (selon sa lecture de la réglementation)**

Le demandeur doit fournir un dossier justificatif expliquant :

* la problématique du classement actuel dans ses aspects juridiques, techniques ou commerciaux ;
* les arguments pour un nouveau classement.

**V- Observations et informations complémentaires :**

Dans ce paragraphe, le demandeur peut préciser toutes informations qu’il jugera utiles au traitement de son dossier, notamment :

* Contexte : précisions sur le contexte et la finalité de l’opération
* Caractéristiques techniques : des caractéristiques techniques complémentaires (optionnelles) existent- elles ?
* Classement : le bien objet de la demande (ou un bien similaire) a-t-il déjà fait l’objet d’un avis ou d’une décision de classement formel de la DGA ?

1. Bien : matériel, logiciel, technologie [↑](#footnote-ref-1)
2. Les sigles et acronymes sont à développer [↑](#footnote-ref-2)
3. Arrêté du 27 juin 2012 modifié, publié annuellement au JO [↑](#footnote-ref-3)
4. Arrêté du 27 juin 2012 modifié, publié annuellement au JO [↑](#footnote-ref-4)
5. Le présent formulaire doit impérativement être signé par un représentant habilité à engager l’entité sollicitant le classement. [↑](#footnote-ref-5)